PROTECTION SOCIALE FRANÇAISE

www.reif-eu.org

REIF Info – Numéro 381 - 02/11/2022

**Affaires générales**

• Programme de travail 2023 de la Commission européenne

• Sommet social tripartite consacré à la crise énergétique et au coût de la vie

• Proposition de la Commission visant à faire de 2023 l'Année européenne des compétences

**Numérique**

• Publication du rapport d'étape sur le projet ESSPASS

**Actualité européenne de la protection sociale**

Santé

• L'Union européenne de la santé finalisée.

• Dialogue structuré sur la sécurité de l'approvisionnement en médicaments : conclusions et recommandations sur les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement

• Nouvelles recommandations du CHMP

Retraite/Vieillesse

• Rapport sur les retraites en 2022 en Europe de BetterFinance

Emploi/ Affaires sociales

• Les lignes directrices du Parlement pour les politiques de l'emploi des États membres

• Santé et sécurité au travail : une majorité d'États membres en défaut de ratification

CJUE

• Le principe d'effectivité ne s'oppose pas à ce que l'effet rétroactif d'une demande d'allocations familiales soit soumis à un délai de 12 mois

Agenda

Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :
Anne-Claire Le Bodic
Benjamin Malliart
*Pour vous désabonner, merci d'envoyer un mail à info@reif-eu.org*

## ÉDITO : Le retour du chacun pour soi en Europe ?

L'Europe est secouée par un certain nombre d'évènements qui tendent à remettre en question sa capacité à trouver des solutions collectives comme ce fut le cas à la suite de la pandémie ou au début de la guerre en Ukraine.

Premier changement profond et inédit, trois pays membres de l'Union, et non des moindres, sont dorénavant dirigés par l'extrême-droite : à la Pologne et la Hongrie s'ajoute dorénavant l'Italie, troisième économie de l'UE et membre fondateur, dont Georgia Meloni vient de prendre la tête. Trois autres pays – Suède, Lettonie et Slovaquie – complètent ce groupe et voient l'extrême-droite participer au gouvernement ou le soutenir. Ce bouleversement politique pèsera sur les rapports de force au sein du Conseil européen.

Deuxième bouleversement : le couple franco-allemand affiche publiquement ses désaccords depuis plusieurs semaines, annulant même un Conseil des ministres commun mi-octobre. La France reproche aux Allemands de faire d'abord passer ses propres intérêts au mépris de ceux de ses partenaires européens tant sur les questions de défense (avion du futur, bouclier antimissile développé avec les USA plutôt qu'avec les Européens) que d'économie (plan de soutien de 200 milliards pour l'industrie allemande au détriment du marché commun) ou d'énergie. Les intérêts des deux pays n'avaient pas semblé aussi éloignés depuis plusieurs années.

On assiste donc à une double problématique pour l'Union : d'un côté la montée en force de gouvernements nationalistes qui feront primer leurs intérêts nationaux au détriment de l'Europe ; et de l'autre des pays moteurs de la construction européenne qui prennent des trajectoires souvent opposées sur des sujets aussi stratégiques que la défense, l'énergie ou les affaires étrangères. En résulte une Europe affaiblie au moment d'affronter un ensemble de crise – économique, sociale, stratégique – inédites.

En 2020, en pleine pandémie, les concurrents de l'Europe n'avaient pas manqué de souffler sur les braises des divisions européennes sur la réponse à apporter à la crise et sur la coopération entre les pays. Mais les États membres s'étaient résolus à trouver une solution collective (vaccin et plan de relance). L'invasion de l'Ukraine par la Russie avait elle aussi soudé les 27 pour aider Kiev alors même que Moscou pensait instiller la division.

**45%**
des parents célibataires ont du mal à joindre les deux bouts (Eurofound)

**145 Mia €**
Coût du changement climatique pour l'UE en une décennie (Eurostat)

Le dernier Conseil européen a bien permis de dépasser les divisions sur les questions énergétiques en encadrant les prix du gaz. Georgia Meloni a elle aussi donné des gages en rappelant que l'Italie faisait "pleinement partie de l'Europe et du monde occidental". Mais ces signaux, certes positifs, ne cachent pas l'essentiel : un retour du chacun pour soi est à l'œuvre, à Varsovie et Budapest depuis plusieurs années, mais maintenant aussi à Rome, Berlin ou Stockholm. La réunion précipitée organisée par Paris et Berlin la semaine dernière pour donner le change n'a dupé personne. Pourtant, face à la Russie, à la crise énergétique, économique et sociale devant nous, nous aurons plus que jamais besoin de réponses collectives. Les capitales européennes vont devoir faire leurs aggiornamentos !

## Programme de travail 2023 de la Commission européenne.

Le 18 octobre, la Commission a publié son programme de travail 2023 composé d'une Communication donnant les grandes lignes politiques et d'annexes présentant les textes dont la présentation, la refonte ou le retrait est attendu. Parmi les principales initiatives sociales, on relèvera la présentation d'une Communication à l'occasion du 30ème anniversaire du marché unique qui permettra « de mettre en lumière ses importants bénéfices tout en identifiant les déficits de mise en œuvre et les futures priorités ». L'exécutif prévoit en outre une « initiative pour la numérisation des systèmes de sécurité sociale et les filets de sécurité sociale en lien avec les travaux actuels sur ESSPASS » ainsi qu'une proposition de carte européenne d'invalidité. En matière de santé, les efforts porteront sur la vaccination contre les cancers évitables, via une recommandation du Conseil, la présentation d'une approche globale de la santé mentale ainsi que la révision du cadre de variation des médicaments. La révision des Règlements de coordination figure quant à elle toujours parmi les initiatives en cours d'examen considérées comme « prioritaires ».

*Pour plus d'informations, voir :*
https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/com_2022_548_3_en.pdf

## Sommet social tripartite consacré à la crise énergétique et au coût de la vie.

Le deuxième Sommet social tripartite, qui réunit les institutions européennes et les principaux partenaires sociaux sous l'égide de la présidence tournante du Conseil (actuellement la République Tchèque), s'est déroulé à Bruxelles le 19 octobre 2022. La thématique du Sommet était "gérer la crise énergétique et la crise du coût de la vie : comment protéger l'économie, les entreprises et les travailleurs". L'impact de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique ainsi que les mesures de soutien à l'économie ont été abordées. Les représentants des syndicats européens et des associations européennes d'entreprises ont exhorté les dirigeants de l'UE à apporter davantage de soutien aux travailleurs et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Le secrétaire général de la CES, Luca Visentini, a également appelé à une mise en œuvre rapide de la directive européenne sur le salaire minimum pour soutenir les salaires.

*Pour plus d'informations, voir : https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/10/19/main-messages-from-the-tripartite-social-summit-19-october-2022/*

## Proposition visant à faire de 2023 l'Année européenne des compétences.

La Commission a présenté le 12 octobre sa proposition visant à proclamer 2023 « Année européenne des compétences ». Les mesures proposées se concentrent sur le marché de l'emploi et incluent notamment une série de campagnes, d'activités et d'événements à tout niveau géographique, des groupes de travail techniques promouvant l'identification et la diffusion de bonnes pratiques ou encore le développement et la promotion d'outils permettant d'avoir un aperçu transparent des compétences et de les renseigner. Chaque État membre sera chargé de la nomination d'un coordinateur national. Des fonds FSE+ seront redéployés pour soutenir cette initiative.

*Pour plus d'informations, voir* :
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_6086



Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité

## Publication du rapport d'étape sur le projet ESSPASS.

La Commission européenne a publié le 19 novembre 2022 un premier document de synthèse du projet ESSPASS lancé en mars 2021. Le projet ESSPASS a pour objectif de compléter le système EESSI (échange d'informations numériques entre institutions) en offrant aux citoyens mobiles en Europe un passeport numérique européen de sécurité sociale pour faciliter la vérification transfrontalière par les autorités de la couverture et des droits en matière de sécurité sociale.
Un projet pilote, mené par l'institut italien INPS (Istituto Nazionale della Previdenza Sociale), a été lancé en mars 2021 pour explorer la faisabilité d'introduire ce passeport. Basé sur la blockchain, le projet s'est focalisé sur les procédures autour du document portable A1 qui atteste de la législation applicable pour un travailleur détaché temporairement par son employeur dans un autre État membre.
La synthèse de la Commission présente les premiers développements de ce projet pilote. Un rapport sera publié fin 2023 par la Commission pour évaluer les résultats du projet pour un éventuel déploiement à plus grande échelle.
*Pour plus d'informations* :
https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=1545&furtherNews=yes&newsId=10435



Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité

# Santé

## L'Union européenne de la santé finalisée.

Le projet d'« Union européenne de la santé » tel que présenté en novembre 2020 par la présidente de la Commission a été finalisé avec l'adoption de trois textes par le Conseil le 24 octobre dernier : le Règlement sur les menaces transfrontières graves pour la santé, le Règlement étendant les compétences du Centre européen de contrôle et de prévention des maladies (ECDC) et enfin un règlement-cadre d'urgence donnant des pouvoirs supplémentaires à l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA).

Cette dernière étape permettra notamment de conférer des compétences plus opérationnelles à l'ECDC, qui coordonnera désormais un réseau de laboratoires européens de référence ainsi qu'une *task-force* destinée à soutenir les interventions en cas d'épidémie grave.

Le Règlement sur les menaces transfrontières permet quant à lui entre autres de renforcer les possibilités de marchés publics conjoints pour l'achat de contre-mesures médicales.

*Pour plus d'informations, voir :*

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_6363

## Dialogue structuré sur la sécurité de l'approvisionnement en médicaments : conclusions et recommandations sur les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement.

La Commission a publié un document de travail présentant les principales conclusions du dialogue structuré sur la sécurité d'approvisionnement en médicaments ainsi que ses recommandations pour fixer des priorités européennes en matière de disponibilité de médicaments critiques. Le document présente les réflexions du groupe, qui rassemble tous types d'acteurs du secteur, autour de cinq thématiques : complexité et spécialisation croissante des chaînes d'approvisionnement, défis liés aux processus de productions et aux technologies, dépendance et manque de diversification géographique, utilisation des données pour améliorer le caractère prédictible et enfin impression de complexité réglementaire.

Sept pistes sont explorées pour améliorer la sécurité d'approvisionnement. Le groupe NCAPR est par exemple invité à étudier comment les considérations de sécurité d'approvisionnement pourraient être incluses au stade des décisions de tarification et remboursement. Une méthodologie permettant d'identifier les médicaments critiques, développée par les membres du dialogue structuré, gagnerait à être affinée. Les dépendances stratégiques devraient être examinées de conserve avec l'opportunité d'augmenter les capacités de production européennes.

*Pour plus d'informations, voir* : https://health.ec.europa.eu/document/download/77accd2f-7f0c-4069-b295-968375edb1d5_en?filename=mp_vulnerabilities_global-supply_swd_en.pdf

## Recommandations de l'EMA pour l'approbations de nouveaux médicaments.

Le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a procédé à de nouvelles recommandations mi-octobre. Celles-ci incluent notamment un vaccin contre la dengue (Qdenga), un médicament de thérapie innovante (Ebvallo) et un autre



Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité

médicament orphelin (Livmarli, traitement duprurit cholestatique chez les patients atteints du syndrome d'Alagille) ainsi que trois génériques : Dimethyl fumarate Teva (traitement des patients atteints de sclérose en plaque), Pemetrexed Baxter (mésothéliome pleural malin) et Plerixafor Accord (lymphome et myélome multiple). Le CHMP annonce en revanche le retrait des candidatures de deux biosimilaires destinés au traitement de cancers du sein et gastriques (Tuznue et Hervelous).
*Pour plus d'informations, voir :* https://www.ema.europa.eu/en/news/meeting-highlights-committee-medicinal-products-human-use-chmp-10-13-october-2022

# Retraite/Vieillesse

## Rapport sur les retraites en 2022 en Europe de BetterFinance.

Depuis plus de 10 ans, l'organisation BetterFinance réalise une étude annuelle sur l'épargne retraite et les retraites en Europe. Le rapport 2022 souligne tout particulièrement les rendements nets réels souvent médiocres de l'épargne à long terme et de l'épargne-retraite. Depuis 2000, les assurances-vie françaises en unités de compte ont perdu 8,4 % de la valeur réelle des cotisations, tandis qu'un travailleur letton inscrit à un fonds de pension professionnel (pilier II) a obtenu un maigre rendement net réel cumulé de +1 % au cours des 19 dernières années. Au contraire, les travailleurs suédois affiliés au fonds de pension professionnel par défaut (AP7 Safa – pilier 1) depuis 2001 ont vu leurs investissements multipliés par cinq (+482 %).
*Pour plus d'informations, voir* : https://betterfinance.eu/wp-content/uploads/20221006-PR-Pensions-Report-2022-.pdf

# Emploi et Affaires sociales

## Les lignes directrices du Parlement européen pour les politiques de l'emploi des États membres.

Les députés européens ont adopté le 18 octobre 2022 le rapport de la députée Alicia Homes Ginel (ES, S&D) portant sur de nouvelles lignes directrices sur les politiques nationales de l'emploi. La Commission avait proposé un amendement à ces lignes en mai 2022 pour s'adapter à l'environnement post Covid-19, en apportant plus d'éléments liés à l'équité dans la transition verte, en reflétant les initiatives politiques récentes et en prenant en compte le contexte de l'invasion russe de l'Ukraine.
Les députés ont ajouté des éléments portant notamment sur l'inclusivité du marché du travail ainsi qu'une meilleure protection des travailleurs vulnérables.
*Pour plus d'informations, voir* : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0359_FR.html



Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité

## Santé et sécurité au travail : une majorité d'États membres en défaut de ratification.

En juin 2022, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), soutenue par les pays d'Afrique et d'Europe, amendait ses deux conventions sur la santé et la sécurité (155 et 187) avec l'objectif de leurs conférer la valeur de droits fondamentaux au même titre que les principes contenus dans la Déclaration générale de l'OIT.

Malheureusement, et comme le déplore la Confédération Européenne des Syndicats (CES), la majorité des États membres (16 sur 9) de l'UE n'ont toujours pas ratifié soit l'une soit les deux conventions. La France n'a pas ratifié la Convention 155 qui concerne l'élaboration d'une politique nationale de santé et de sécurité au travail avec les syndicats et les organisations d'employeurs.

*Pour plus d'informations, voir* : https://etuc.org/fr/node/22614

# CJUE

## Le principe d'effectivité ne s'oppose pas à ce que l'effet rétroactif d'une demande d'allocations familiales soit soumis à un délai de 12 mois.

Dans cette affaire, la CJUE était interrogée par la juridiction irlandaise à la suite d'un litige opposant l'office des recours en matière de protection sociale et une ressortissante roumaine installée depuis 2 ans avec son enfant en Irlande. La requérante demandait le paiement rétroactif des prestations familiales qui lui était refusé car demandé 12 mois après son installation dans le pays. Les juges européens étaient interrogés sur la légalité de cette période de 12 mois au regard du Règlement 883/2004.

La Cour rappelle que le Règlement et son article 76 imposent l'obligation d'information et de coopération, les personnes étant ainsi tenues d'informer dans les meilleurs délais les institutions des États compétents et de résidence de tout changement dans leur situation personnelle ou familiale ayant une incidence sur leurs droits aux prestations. Cela implique aussi l'application de mesures proportionnées conformément au droit national, qui doivent notamment ne pas rendre en pratique impossible ou excessivement difficile l'exercice des droits conférés par ce Règlement (principe d'effectivité).

Les juges européens estiment que la fixation du délai de 12 mois est un délai raisonnable de forclusion satisfaisant à l'exigence d'effectivité, en application du principe fondamental de la sécurité juridique, qui protège l'intéressé et l'administration concernée.

La réglementation irlandaise est donc conforme au principe d'effectivité.

*Pour plus d'informations, voir* :
https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf;jsessionid=34A2F2D7D60C1E8CBD9CD4D31E8464BA?text=&docid=266564&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=658411



Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité

## A venir

### 9 novembre 2022, Commission européenne, en ligne : *Climate change and health: Crisis, heat stress, infectious disease threats: Health impacts and solutions in Europe*.

Sous l'impulsion de l'Observatoire européen du climat et de la santé, la DG SANTE organise un webinaire sur l'impact du changement climatique sur la santé en Europe en s'attachant aux effets liés aux pics records de températures et à l'aggravation de la diffusion des maladies pathogènes. L'événement coïncidera avec la publication d'un rapport sur le sujet par l'Agence européenne de l'environnement.

*Pour plus d'informations, voir* : https://health.ec.europa.eu/latest-updates/agenda-climate-change-and-health-crisis-heat-stress-infectious-disease-threats-health-impacts-and-2022-10-21_en

### 16-17 novembre 2022, Commission européenne, sur place et en ligne, *European Employment & Social Rights Forum.*

La Commission européenne organise un forum sur l'emploi et les droits sociaux, qui se tiendra les 16 et 17 novembre 2022 à Bruxelles.

Des représentants de la Commission européenne (la présidente Ursula von der Leyen, les commissaires Nicolas Schmit et Helena Dalli…), des ministres et des décideurs politiques (l'ancien président de la Commission Jean-Claude Juncker), des universitaires et des parties prenantes y discuteront des défis sociétaux actuels et des opportunités de la transition verte. Plusieurs panels sont organisés, notamment autour des récentes initiatives sur les soins, mais aussi du Socle européen des droits sociaux et de l'Année européenne de la jeunesse.

*Pour s'inscrire, voir :*
https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=88&eventsId=2016&furtherEvents=yes

### 17 novembre 2022, IHEPS, Paris : La prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques de protection sociale.

Pour clore son cycle d'études actuel, l'Institut des hautes études de protection sociale organise un colloque à Paris, le 17 novembre 2022, consacré à la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de protection sociale. Deux tables-rondes détaillant l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques sociales et de santé publique seront encadrées par des échanges plus transversaux dédiés à l'évolution des modèles de développement économique et social d'une part et à la « citoyenneté sociale » d'autre part.

*Pour plus d'informations, voir* : https://iheps.com/les-cycles-detudes/colloque-13e-cycle-de-liheps-17-novembre-2022/



Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité

## 18 novembre 2022, Conférence annuelle AGE plateforme, en ligne, *A Europe that cares is a Europe that empowers.*

La conférence annuelle de la Plateforme AGE, réseau européen d'organisations à but non lucratif de et pour les personnes âgées de 50 ans et plus, sera l'occasion de discuter de la proposition de stratégie européenne en matière de soins publiée en septembre 2022 avec des représentants de la Commission européenne, de la présidence tchèque du Conseil de l'UE, des membres du Parlement européen, des autorités locales, des chercheurs, des prestataires de services et la société civile.
*Pour s'inscrire, voir :* https://www.age-platform.eu/event/europe-cares-europe-empowers-age-annual-conference

## 30 novembre 2022, Commission européenne, en ligne, *Measuring what matters: looking beyond GDP.*

Dans le cadre de l'Année européenne de la Jeunesse, plusieurs débats sont organisés partout en Europe et en ligne. Le 30 novembre se déroulera ainsi un débat sur la manière de regarder au-delà du calcul du produit intérieur brut pour mieux prendre en compte les préoccupations climatiques, l'épuisement des ressources, l'inégalité, la pauvreté et la santé. Le Commissaire à l'économie l'italien Paolo Gentiloni s'entretiendra avec plusieurs jeunes européens sur cette question.
*Pour s'inscrire, voir :* https://economy-finance.ec.europa.eu/events/measuring-what-matters-looking-beyond-gdp-2022-11-30_fr

## 13 décembre 2022, DREES, Paris : Le non-recours aux prestations sociales en France et en Europe.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) organise le 13 décembre prochain à Paris une conférence sur le non-recours aux droits. Une première séquence permettra de dresser, sur la base d'études récentes, un panorama du phénomène en Europe. Elle sera suivie de trois tables-rondes qui s'attacheront aux problématiques de méthodologie dans la mesure du non-recours, à l'usage et à l'enjeu de ces données et enfin d'une réflexion sur l'action publique en la matière.
*Pour plus d'informations, voir* : https://ptolemee.com/prestations-sociales/programme-fr.html



Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité

## Unédic, Europ'Info 2022 : L'assurance chômage en Europe, octobre 2022, 16p.

L'Unédic publie un panorama de l'assurance chômage dans 12 États membres de l'UE ainsi que la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni illustré de nombreuses infographies. Le document permet de mettre en lumière la grande diversité de ces régimes, tant dans le financement des différents systèmes que dans les conditions d'ouverture des droits, les durées et montants d'indemnisation minimum et maximum. L'étude met notamment en valeur la multiplicité des critères possibles retenus dans les différents pays pour calculer la durée d'indemnisation (âge du travailleur, durée totale de cotisation au-delà de la période de référence, situation familiale du demandeur d'emploi…). Elle montre aussi que seuls trois des pays étudiés (Suède, Norvège, Luxembourg) choisissent de retenir, dans les revenus pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnisation, les indemnités de sécurité sociale en plus du revenu.
*Pour plus d'informations, voir* : https://www.unedic.org/sites/default/files/2022-10/Europ%20info%202022.pdf

## EPRS, *EU contribution to the fight against child poverty,* octobre 2022, 2p.

Dans le cadre du 30ème anniversaire de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le *think tank* du Parlement européen publie une note sur la contribution de l'Union européenne pour la lutte contre la pauvreté des enfants. Même si la compétence juridique en matière de politique de l'enfance reste principalement du ressort des États membres, la lutte contre la pauvreté des enfants est une priorité majeure de l'UE. Le Socle européen des droits sociaux reflète désormais la volonté croissante de l'UE de s'attaquer à la pauvreté des enfants, tandis de nombreux fonds européens s'attaquent au problème. D'autres mécanismes sont cités : la Garantie jeunesse, la Stratégie européenne pour les droits des enfants mais aussi les nombreuses résolutions et les initiatives du Parlement européen.
*Pour plus d'informations, voir* :
https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2022/642287/EPRS_ATA(2022)642287_EN.pdf

## Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture", *The impact of the Covid-19 pandemic on the mental health of young people*, octobre 2022, 48p.

La pandémie de Covid-19 a eu des conséquences importantes sur la santé mentale, en particulier chez les jeunes. Le passage de l'apprentissage en face à face à l'apprentissage en ligne, les restrictions des activités de loisirs et de sport et l'interruption partielle ou totale de la participation sociale ont fortement perturbé les relations interpersonnelles, renforçant un sentiment d'isolement et de solitude. L'étude de l'EACEA fait le point sur la détérioration de la santé mentale des jeunes causée par l'isolement et la suspension des activités en personne pendant la pandémie et illustre les mesures politiques qui ont été mises en place par les différents États membres.



Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité

L'analyse offre un aperçu comparatif des approches suivies par les pays pour soutenir les jeunes dans une plusieurs domaines - de l'éducation au sport, de l'animation jeunesse aux loisirs. Elle est accompagnée d'une sélection de bonnes pratiques nationales.
*Pour plus d'informations, voir :* https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/youthwiki/publications/the-impact-of-the-covid-19-pandemic-on-the-mental-health-of-young-people

## COFACE, *EU Work-life Balance Directive transposition in action: A mixed picture*, octobre 2022, 31p.

La directive européenne sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée a été officiellement adoptée en 2019. La COFACE publie une évaluation de la transposition du texte en se concentrant sur les congés familiaux (congé de paternité, parental et des aidants) dans 10 pays, dont la France. Si le congé paternité est globalement transposé, à l'exception de l'Allemagne et de la Hongrie, les deux autres congés sont encore loin d'être convenablement appliqués, particulièrement le congé parental.
Dans l'ensemble, la COFACE considère qu'il est crucial d'impulser une nouvelle dynamique dans les politiques sociales de tous les États membres en établissant de nouvelles normes minimales en termes de congés familiaux qui respectent la diversité des systèmes sociaux et des politiques favorables à la famille sur les lieux de travail en offrant des modalités de travail flexibles pour les hommes et les femmes.
*Pour plus d'informations, voir :* https://coface-eu.org/wp-content/uploads/2022/10/COFACEAssessment_WLBDirective_2022.pdf

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acoss), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commercie (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.
Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn #REIFSecu et sur Twitter : @REIFSecu



Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité